

ASSEMBLÉE NATIONALE

26 novembre 2009

LUTTE CONTRE LA FRACTURE NUMÉRIQUE - (n° 2012)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N° 109

présenté par
Mme de La Raudière

ARTICLE PREMIER BA

I. – À l’alinéa 4, après le mot :

« population »,

insérer les mots :

« de chaque département ».

II. – En conséquence, à la fin du même alinéa, supprimer les mots :

« dans chaque département ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.